

**Commission de la recherche
Séance du 5 février 2019**

Délibération n°1
Portant approbation **du procès-verbal du 18 décembre 2018**

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient à la commission de la recherche d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche :

Vote

Nombre de membres en exercice : 38	Pour : 21
Nombre de membres présents : 11	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 10	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 17	Non-participation : 0

Article 1er : approuve le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018.

Article dernier : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission
de la recherche,



Frédéric VIDAL

Transmis au rectorat le : 18 mars 2019
Publié le : 24 avril 2019